

Département d'études anglaises
Cheminement type
Baccalauréat en études anglaises
1-135-1-0 (3 ans à temps plein)

Automne	Hiver
Cours obligatoires en première année	
ANG1005, Reading Popular Culture (OBL.)	ANG1001, Reading Poetry (OBL.)
ANG1002, Reading Fiction (OBL.)	ANG1006, Reading Drama (OBL.)
ANG1103, Composition Critical Writing (OBL.) * ANG1100, Initiation to English Literary Studies (OBL.)*	ANG1104, Composition Writing and Research (OBL.) *
ANG1052, Grammar 1 (OPT.)**	OU
	ANG1053, Grammar 2 (OPT.)**
ANG1031, Survey of British Literature to 1650 (OBL.)	ANG 1032, Survey of British Literature, 1650-1900 (OBL.)
ANG2020, English Languages Since 1066 (OBL.)*** (ces cours pourrait être suivis à la deuxième année)	ANG1034, 20 th and 21 st Century Literatures in English (OBL.) ANG2461, Sexuality and Representation (OBL.)*** (ces cours pourrait être suivis à la deuxième année)
Deuxième année	
Cours obligatoires (Blocs 71A) pas suivis à la 1 ^e année	Cours obligatoires (Blocs 71A) pas suivis à la 1 ^e année
Cours à option Cours à option	Cours à option Cours à option
Cours à option Cours à option	Cours à option Cours à option
Troisième année	
Cours à option ou au choix	Cours à option ou au choix
Cours à option ou au choix	Cours à option ou au choix
Cours à option ou au choix	Cours à option ou au choix
Cours à option ou au choix	Cours à option ou au choix
*Les cours ANG1100, ANG1103 ou ANG1104, doivent être suivis obligatoirement dès la première année	
** Selon le résultat au test de placement, l'étudiant doit suivre les cours de grammaire à l'automne ou à l'hiver. Soit ANG1052, Grammar 1 ou ANG1053, Grammar 2.	
***L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.	

À RETENIR

- Pour tous les programmes, l'étudiant doit s'assurer de suivre le nombre minimum de crédits, mais de ne pas dépasser le nombre maximum de crédits dans chaque bloc.
- Les étudiants qui ne peuvent pas s'inscrire à 5 cours par trimestre doivent retarder un cours à option ou au choix plutôt que les cours obligatoires.
- Un cours **AU CHOIX** est un cours qui n'est pas compris parmi ceux listés dans votre programme : vous pouvez choisir n'importe quel cours de niveau universitaire, de sigle autre qu'ANG. Ces cours peuvent être inscrits de préférence à partir de la troisième année
- Un cours est dit **HORS PROGRAMME** s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

ATTENTION, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

de respecter les dates limites de modification de votre choix de cours et d'abandon de cours. Veuillez consulter le calendrier des études à la page :

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/calendriers-universitaires/#c183153>

N.B.

Pour toute question relative à votre choix de cours, consultez votre responsable de dossiers étudiants (C-8094, Pavillon Lionel-Groulx).